Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 58 (1979)

Artikel: Florins, ducats et marc d'argent à Fribourg et à Genève au XVe siècle : cours des espèces et valeur de la monnaie de compte (1420-1481)

Autor: [s.n.]

Vorwort: Cet article a le caractère, essentiellement, d'une publication de sources ...

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NICOLAS MORARD

FLORINS, DUCATS ET MARC D'ARGENT A FRIBOURG ET A GENÈVE AU XVe SIÈCLE: COURS DES ESPÈCES ET VALEUR DE LA MONNAIE DE COMPTE (1420–1481)

Cet article a le caractère, essentiellement, d'une publication de sources. Les archives fribourgeoises offrent en effet le bel avantage d'une conservation pratiquement ininterrompue de comptabilités urbaines depuis 1402 jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est deux fois par an que le Trésorier de Fribourg [1] rendait compte aux Conseils de la Ville des recettes et des dépenses entraînées par le fonctionnement des institutions municipales. Chaque compte arrêté semestriellement (fin juin et fin janvier) se traduisait par la rédaction d'un épais cahier de papier comprenant une moyenne de 60 à 80 folios. Ce ne sont pas moins de 22 000 pages d'articles de comptes que nous avons été amené à dépouiller pour en extraire les données – relativement éparses – regroupées dans ce travail. A cela s'ajoute encore la série moins complète, mais non moins riche et intéressante, des comptes annuels de l'Hôpital des Bourgeois (de mai à juin de l'année suivante) [2], utiles surtout par leurs compléments d'information quant au prix du marc d'argent pratiqué à Fribourg. D'autres documents annexes, enfin, dont certains déjà publiés par nos soins, nous seront aussi de quelque utilité.

L'intérêt de ces comptes, pour notre objet, résidait dans les nombreuses notations des cours des pièces d'or et d'argent exprimés en monnaie locale. Ce n'est pas que la monnaie de compte utilisée à Fribourg durant la période sous revue (1420-1481), dite monnaie de Fribourg ou de «petits lausannois», ait joui alors d'un grand champ d'utilisation. Mais il se trouve que le taux très exact et très constant auquel elle s'échangeait avec les «gros» de «bonne monnaie» conjointement frappés par les évêques de Lausanne et, surtout, par les ducs de Savoie, permet de combler une grave lacune de notre information: l'absence de données précises sur les cours des grandes devises internationales en or, pratiqués à Genève et lors des foires [3] de cette ville durant le XVe siècle, en particulier dans sa première moitié; or, ainsi que nous pourrons le montrer, un taux de change correctement appliqué aux cours en vigueur à Fribourg permet de déduire aisément ceux de Genève, pour le florin du Rhin, le ducat de Savoie (et de Venise), etc. Un autre avantage ressortait à la lecture des textes: la comparaison désormais possible du système de compte fribourgeois avec d'autres systèmes plus répandus: ceux de Savoie et de Lausanne, bien sûr, mais de Berne et de Bâle, aussi.

[1] «Les comptes des trésoriers de Fribourg sont parmi les plus anciens et les plus détaillés qui aient été conservés (ouverture du premier compte le 10 juin 1402).» Cf. L. Dupraz, *Les institutions politiques jusqu'à la Constitution du 24 juin 1404,* dans *Fribourg/Freiburg 1157–1481,* Fribourg 1957, p. 110.

[2] Jeanne Niquille, *L'hôpital de Notre-Dame à Fribourg,* Fribourg 1921, pp. 37, 41 n. 5.

[3] J.-F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance,* Paris 1963, pp. 439–440 et F. Borel, *Les foires de Genève au quinzième siècle,* Genève 1892, pp. 232–239. Les données recueillies par ces deux auteurs sur les cours des monnaies concernent presque exclusivement la seconde moitié du XVe siècle.

Enfin, au cours de ces soixante ans de tenue comptable, ce ne sont pas moins de quarante notations sur le prix du marc d'argent à Fribourg que nous avons pu recueillir, autorisant ainsi l'évaluation de la teneur en argent fin du gros fribourgeois et surtout, ce qui paraît plus utile, du rythme de sa dépréciation.

Reste à dire un mot des termes choisis pour situer notre étude dans le temps. Avouons-le franchement: il nous importait davantage de nous limiter plutôt que de suspendre indéfiniment la publication de résultats déjà substantiels. Mais d'autre part, outre que 1481 est une date importante de l'histoire du canton de Fribourg et de la Confédération, cette année marque aussi, comme ailleurs en Europe,[4] la fin d'une période de crise monétaire (hausse et rareté des espèces) et le début d'un nouvel épisode de relative stabilité.

Nous allons examiner tour à tour les points suivants: les systèmes de compte et les principales monnaies d'argent en usage à Fribourg; la circulation et le cours des pièces d'or; le prix du marc d'argent et le rapport entre les deux métaux précieux; l'allure et les tendances de l'évolution des cours; le rythme et les causes de la dépréciation de l'unité monétaire. Programme certes ambitieux. Mais il s'agira surtout d'ordonner et d'examiner les informations recueillies à la lumière de ces questions.

1. Les systèmes de compte et les principales monnaies d'argent en usage à Fribourg

Nous avons expliqué ailleurs[5] pour quels motifs les autorités fribourgeoises, en 1420, avaient institué leur propre système de compte au sein même du régime lausanno-savoyard[6]. Raisons au rang desquelles figurait évidemment la fameuse loi de Gresham: la «bonne monnaie» de Guillaume de Challant, promue en 1419 ou 1420 au niveau peu réaliste de 2 g d'argent par *gros,* pour retomber presque aussitôt au plancher de 1,5 g de

[4] En dépit de son caractère forcément arbitraire, la date de 1481 trouve sa place en tout cas dans une période marquée par la reprise de l'extraction minière de l'argent, depuis les années 1460, et dont les effets ont pu commencer à se faire sentir à partir de 1477. (J. U. Nef, *Mining and Metallurgy in Medieval Civilization,* dans *Cambridge Economic History of Europe,* II (1952), pp. 469–473). Voir aussi plus bas, n. 60.

[5] Notre travail, *Essai d'une histoire monétaire du canton de Fribourg,* dans *Monnaies de Fribourg,* Fribourg 1969, pp. 32 et ss.

[6] Au temporel, les liens étaient trop étroits entre le duché de Savoie et l'évêché de Lausanne pour que les monnaies frappées par les deux princes ne fussent pas mises, en principe, sur le même pied. Sur les légères différences, après 1420, entre le gros de Savoie et celui de Lausanne, voir E. Demole et W. Wavre, *Histoire monétaire de Neuchâtel,* Neuchâtel 1939, p. 236: «En 1429, un florin de Savoie vaut 18 1/2 sols faibles de Lausanne. En 1451, le même florin vaut 18 sols et, en 1463, il vaut la livre faible. Désormais, le florin de Savoie et la livre faible seront égaux; le premier deviendra à Neuchâtel le florin tout court et ne changera plus de valeur.» F. Loew, *Les Verrières,* Neuchâtel 1954, pp. 311–312, qui conteste cette affirmation, confond évidemment le florin de Savoie, unité réelle et de *compte* aussi, au cours invariable, avec le florin du Rhin, de poids supérieur et dont l'évaluation ne laissa pas de varier considérablement.